

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE Année scolaire 2025/2026

(À retourner à la Mairie du 10<sup>e</sup> avant le 2 mai 2025 à 17h)

### PREMIÈRE ÉTAPE (à remplir par le·s parent·s ou tuteur·s) :

#### ENFANT :

Prénom et nom :

Date de naissance :

Classe pour l'année scolaire 2025-2026 :

#### PARENT 1 :

Prénom :

Nom :

Adresse  
postale :

Courriel :

#### PARENT 2 :

Prénom :

Nom :

Adresse  
postale :

Courriel :

Numéro de la personne à contacter en cas de besoin :

#### DEMANDE DE DÉROGATION :

École de secteur :

École de scolarisation souhaitée :

#### MOTIF DE LA DEMANDE DE DÉROGATION À TITRE PERSONNEL :

Rapprochement de fratrie au sein d'une même école (maternelle ou élémentaire), valable pour la rentrée suivante (le frère ou la sœur doit être scolarisé·e dans l'école à la rentrée 2025).

Préciser ci-dessous prénom·s, nom·s et classe·s des frère·s et sœur·s à la rentrée prochaine :

Raison médicale ou handicap avec reconnaissance de la MDPH

Motif social

Personnel de l'Éducation nationale ou de la Ville de Paris travaillant dans l'école demandée ou dans un autre établissement scolaire

Autre :

Toute demande doit être accompagnée du justificatif correspondant : un certificat de scolarité du frère/de la sœur pour le rapprochement de fratrie, un certificat médical et/ou une attestation MDPH pour les problèmes de santé ou le handicap des enfants ou des parents, un courrier d'un·e assistant·e social·e pour le motif social, une attestation professionnelle pour le motif professionnel, et tout autre courrier explicatif pouvant appuyer votre demande.

## **DEUXIÈME ÉTAPE :**

Une fois la première étape effectuée, vous devez imprimer le formulaire complété et le présenter à la Directrice/au Directeur de l'école de secteur dont dépend votre enfant, puis à la Directrice/au Directeur de l'école souhaitée afin qu'elles/ils donnent leur avis sur votre demande.

Avis de la Directrice/du Directeur de l'école de secteur dont dépend votre enfant	Avis de la Directrice/du Directeur de l'école souhaitée
DATE :  SIGNATURE :	DATE :  SIGNATURE :

**Une fois ces deux avis recueillis, nous vous remercions de rapporter ce document à la Mairie du 10<sup>e</sup>, aux horaires habituels d'ouverture, au 72 rue du Faubourg Saint-Martin.**

## **TROISIÈME ÉTAPE (à remplir uniquement par le·s parent·s ou tuteur·s ne résidant pas dans l'arrondissement) :**

Lorsque vous rapporterez ce formulaire dûment complété à la Mairie du 10<sup>e</sup>, nous vous remercions de fournir également l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous (scan ou photographie lisible) :

Carte d'identité du ou des parents.

Acte de naissance ou livret de famille de l'enfant.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (assurance habitation, facture d'électricité ou d'internet...).

**ATTENTION : LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE INSTRUIT ET PRÉSENTÉ EN COMMISSION. TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DÉPOSÉ APRÈS LE 2 MAI 2025 NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN COMMISSION.**

### QUATRIÈME ÉTAPE (à remplir par l'administration) :

Une fois votre dossier déposé et après vérification de sa complétude, la Mairie du 10<sup>e</sup> recueillera l'avis de l'Inspectrice / Inspecteur de l'Éducation nationale. Votre demande sera ensuite soumise à l'avis de la commission de dérogation organisée par la Mairie, qui se réunira le 19 mai 2025.

Avis de l'Inspectrice/Inspecteur de l'Éducation nationale	Décision de la Mairie du 10 <sup>e</sup>
<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE :</p>	<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE :</p>

Un courrier postal vous informant de la décision vous sera adressé dans un délai de 10 jours suivant la tenue de la commission.

Pour toute question concernant la procédure de dérogation scolaire à titre personnel, vous pouvez contacter le Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 10<sup>e</sup> par téléphone au **01 53 72 11 50** ou par courriel à l'adresse : **[ddct-ma10-ecoles@paris.fr](mailto:ddct-ma10-ecoles@paris.fr)**.

Sachez que vous avez la possibilité de formuler un recours gracieux à l'encontre de la décision de la commission qui l'examinera dans le courant du mois de juin. Ce recours devra être directement adressé à la Mairie du 10<sup>e</sup>, par courriel à l'adresse [ddct-ma10-ecoles@paris.fr](mailto:ddct-ma10-ecoles@paris.fr) ou par voie postale au 72 rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris.